

Fin d'année 2021 et début d'année 2022 de nombreuses informations ont été diffusées concernant l'aérodrome et la zone verte de 40 hectares qui l'entoure. Ces informations ont pu installer l'idée fausse que l'avenir de cette zone était maintenant définitivement scellé.

Mais qu'en est-il exactement ?

Bref rappel des faits :

- La Mairie d'Oyonnax, exploitant de l'aérodrome, a dénoncé la convention d'exploitation de l'aérodrome signée par les anciens Maires d'Oyonnax, Léon Emin et Lucien Guichon. Une absence de convention interdirait toute utilisation de l'aérodrome à partir du 1^{er} janvier 2024.
- En 2017 le commissaire enquêteur du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) avait émis une réserve défavorable à la disparition de l'aérodrome.
- L'avenir de cette zone devrait de nouveau être défini dans le cadre de la révision du SCoT. Le texte devrait être adopté seulement en 2024, soit après la fin de la convention d'exploitation, alors que l'enquête publique n'aura pas encore eu lieu. Pendant toute l'élaboration du SCoT, chaque citoyen de Haut-Bugey Agglomération a un droit imprescriptible à faire connaître son point de vue.

Le projet de HBA :

- HBA, passant outre la réserve du commissaire enquêteur du précédent SCoT, fait savoir qu'il projette de créer une zone industrielle sur la moitié des 40 ha concernés, incluant l'aérodrome.

Notre point de vue sur ce projet :

Considérant que :

- Environ 100 hectares sont encore inoccupés, dans des zones proches, déjà dédiés à des activités industrielles. (Montréal, Nurieux, Veyziat, Oyonnax, ...)
- De nombreuses friches industrielles et commerciales sont disséminées sur l'ensemble du territoire, leur nombre a tendance à croître ; la nouvelle usine d'Aptar, par exemple, libérera sous peu plusieurs sites importants tout proches.
- Le diagnostic du SCoT en cours d'élaboration constate que la demande foncière diminue régulièrement depuis plus de 10 ans
- Au vu des développements aéronautiques en cours le sacrifice de l'aérodrome est une aberration (drones, hélicoptères et avions taxis, électrification des moteurs, etc...).
- Ce projet va à l'encontre de l'esprit de la loi "Climat et Résilience" ; il impactera lourdement l'environnement et fera peser une menace d'inondation pour Dortan par l'artificialisation inévitable des sols.

Rien ne justifie de prévoir une zone industrielle de 20 ha en lieu et place de l'aérodrome